

**ÉDITION CRITIQUE DES *RELATIONS DE CAPTIVITÉ*  
DES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL**

**1/4**

**Introduction générale**

**MICHÈLE BRETZ**

Cette édition critique a été réalisée sous la direction de Marie-José MICHEL dans le cadre d'une thèse en histoire soutenue en janvier 2016 à l'Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité. Celle-ci est publiée, avec le concours de la Société de Port-Royal, aux éditions Classiques Garnier, collection Univers Port-Royal, sous le titre *De Port-Royal au jansénisme à travers les Relations de captivité*.

Ce travail est dédié à Joséphine BRETZ-JAEGGY, ma grand-mère, et au regretté Frédéric DELFORGE, mon ami et mon maître.

Toutes les illustrations sont de l'auteur.

Tous droits réservés. © Michèle Bretz, 2021.

## À LA RECHERCHE DES *RELATIONS DE CAPTIVITÉ* : MÉTHODE ET SOURCES

### MÉTHODE : PRÉSENTER L'ORIGINALITÉ DES *RELATIONS DE CAPTIVITÉ*, SOURCES DU MYTHE DE PORT-ROYAL

Les *Relations de captivité* constituent un vaste ensemble de récits polyphoniques qui relatent l'histoire d'une rébellion féminine, celle des religieuses de Port-Royal, captives dans des couvents hostiles au jansénisme. Ces récits de prison ont pour auteur de singulières religieuses, éloquentes, cultivées, actrices d'une polémique, d'un combat, qui oppose les autorités aux augustiniens, dénommés « jansénistes » par leurs adversaires. Cette rébellion, sanctionnée par le roi et l'Église, a pour origine le refus de signer le formulaire qui condamne la théologie de Jansénius. Ce refus des religieuses a généré la persécution des autorités et la rédaction des *Relations de captivité*, fruits littéraires de cette persécution. Nous sommes partie à la recherche de ces *Relations*, largement méconnues. Nous en présenterons l'originalité et en démontrerons l'intérêt.

Il nous faut aussi revenir aux sources manuscrites des *Relations de captivité* et, pour la première fois, en donner une version complète, non tronquée.

### Le corpus des *Relations de captivité*

L'élaboration du corpus des *Relations de captivité* des religieuses de Port-Royal a nécessité des investigations, car ce corpus n'avait jamais été établi. Nous nous livrons à la première recension complète des *Relations de captivité*. Nous pouvons affirmer que toutes les religieuses enlevées, de retour à Port-Royal des Champs, à l'exception de la sœur de Boiscervoise<sup>1</sup>, ont écrit une *Relation de captivité*.

La recension des *Relations de captivité* est faite grâce à la liste des religieuses enlevées. Il y eut trois séries d'enlèvements.

Le premier enlèvement eut lieu le 26 août 1664. Douze religieuses, considérées comme des « meneuses », dont la mère abbesse et la prieure, furent menées en captivité dans des couvents hostiles au jansénisme. Évidemment, la famille Arnauld, à la tête de la résistance, ne fut pas épargnée. Voici cette liste :

- la mère abbesse, Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny,
- la mère Catherine-Agnès de Saint-Paul Arnauld,
- la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly qui accompagna sa tante, la mère Agnès Arnauld,
- la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly,
- la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly,

---

<sup>1</sup> Voir infra, p. 4.

- la mère prieure, Dorothée de l'Incarnation Le Conte,
- la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude Dupré,
- la sœur Agnès de la Mère de Dieu Chouy de Pensières,
- la sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf,
- la sœur Anne de Sainte-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange,
- la sœur Hélène de Sainte-Agnès de la Savonnières<sup>2</sup>,
- la sœur Anne de Sainte-Cécile de Boiscervoise ; elle prit la place de la sœur Françoise-Louise de Sainte-Claire Soulain<sup>3</sup>, cellérier, qui ne put quitter le monastère avant d'avoir remis de l'ordre dans ses affaires.

Une seconde série d'enlèvements eut lieu le 29 novembre 1664. Trois religieuses furent menées en captivité :

- la sœur Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de Flesselles de Brégy,
- la sœur Madeleine de Sainte-Melthide Thomas du Fossé,
- la sœur Françoise-Louise de Sainte-Claire Soulain, cellérier.

Enfin, la sœur Christine de Sainte-Madeleine Briquet fut enlevée le 19 décembre 1664.

Nous n'intégrons pas la sœur Françoise de La Croix de Villume Barmonté parmi les religieuses exilées ; en effet, elle rejoignit la sœur Chouy de Pensières à l'hospice de la Crèche en septembre 1664, pour soigner sa compagne<sup>4</sup>.

Seize religieuses furent donc captives. Combien de moniales écrivirent-elles une *Relation de captivité* ?

Treize religieuses sur seize composèrent une *Relation de captivité*. Trois moniales n'écrivirent pas de *Relation de captivité*. Il s'agit des religieuses suivantes :

- la sœur Françoise-Louise Soulain qui décéda en captivité le 15 avril 1665 ;
- la sœur Hélène de Savonnières qui ne put regagner Port-Royal des Champs après sa captivité et qui dut, à son grand regret, rejoindre son monastère d'origine à Eau, près de Chartres ;
- la sœur Anne de Sainte-Cécile de Boiscervoise qui accompagna l'abbesse de Ligny à la Visitation de Meaux ; on peut considérer qu'elle renonça à composer un récit qui aurait été identique à celui de la mère abbesse dont elle avait partagé la captivité.

Hormis la sœur de Boiscervoise, toutes les religieuses enlevées écrivirent leurs *Relations de captivité*. Il n'y eut donc pas de censure de la communauté ou des Messieurs de Port-Royal. Aucun texte ne fut écarté.

## **Datation des *Relations de captivité***

Nous connaissons la date de rédaction de cinq *Relations de captivité*.

La sœur Gertrude Dupré commença sa *Relation de captivité* dès le 17 juillet et l'acheva le 27 juillet 1665, la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly data la sienne du 18 août 1665, et la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly finit la sienne le 20 août. La prieure de Port-Royal de Paris, la sœur Le Conte, mit un terme à sa *Relation de captivité* le 12 novembre 1665. Elle fut suivie par la mère

---

<sup>2</sup> Après avoir signé le formulaire, elle retourna en son monastère d'origine, de l'Eau, près de Chartres.

<sup>3</sup> Elle mourut en captivité chez les ursulines, le 15 avril 1665. Dans son agonie elle signa le formulaire, ce qui fit couler beaucoup d'encre.

<sup>4</sup> Contrairement à ce qu'affirme le *Dictionnaire de Port-Royal*, cette religieuse ne fut donc pas enlevée le 26 août 1664.

Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly qui mit un point final à sa *Relation de captivité* le 28 novembre 1665. Ce sont les seules *Relations de captivité* datées.

La *Relation de captivité* de l'abbesse de Ligny est tardive. Elle nous laissa une relation inachevée : sa maladie (elle fut victime de plusieurs attaques de paralysie) et sa mort, le 11 mai 1675, en interrompirent l'écriture. La mère manifestait peu d'enthousiasme à rédiger le récit de sa captivité. Par rapport aux *Relations de captivité* de ses consœurs, on relève un certain manque de précision et des lacunes. La mère affirme souvent que sa mémoire est défaillante, preuve d'une rédaction bien postérieure à sa captivité.

La *Relation de captivité* de la sœur Melthide Thomas du Fossé a également été écrite plusieurs années après sa captivité. En effet, elle ne regagna pas Port-Royal des Champs en juillet 1665, choisissant de demeurer à Port-Royal de Paris. Elle ne rejoignit ses compagnes à Port-Royal des Champs qu'après la Paix de l'Église<sup>5</sup>. Elle regretta sa signature qu'elle attribua à son orgueil au début de l'année 1670. Elle dressa une rétractation adressée à Isaac-Louis Le Maistre de Sacy et à Antoine Arnauld (dit le Grand Arnauld) en date du 26 mars 1670. Il est probable qu'elle rédigea sa *Relation de captivité* après la rétractation définitive de sa signature.

Hormis la relation de l'abbesse de Ligny et celle de la sœur Thomas du Fossé, les *Relations de captivité* des religieuses enlevées sont marquées par le traumatisme de la captivité ; il n'y a pas de distanciation par rapport au vécu de la prison. La souffrance générée par la persécution ne s'est pas adoucie, ce d'autant plus que les religieuses de retour à Port-Royal des Champs firent l'objet d'une étroite surveillance et demeurèrent privées de la communion.

## L'originalité des *Relations de captivité*

Ce corpus suscite de nombreuses interrogations.

Ces textes sont-ils des ouvrages de commande ? S'agit-il d'écrits polémiques soutenant la cause augustinienne et l'œuvre de Jansénius ? Les religieuses captives songèrent-elles déjà à rédiger l'histoire de leur captivité durant leur emprisonnement ? Utilisèrent-elles des notes prises en captivité ? Quelle est l'originalité des *Relations de captivité*, comment situer ces textes par rapport aux autres écrits des religieuses ? Pour répondre à ces interrogations, il faut rechercher si les religieuses se sont inspirées d'un modèle. Or, le modèle augustinien semble le plus prégnant. Il conviendra d'étudier cette inspiration augustinienne, c'est-à-dire les *Confessions*, louange à Dieu et aveu des péchés commis, qui autorise et justifie l'écriture, la prise de parole des religieuses. Ce modèle est-il utilisé par toutes les religieuses, ou bien certaines s'en écartent-elles ? N'oublions pas de relever que les *Confessions* de saint Augustin sont également un ouvrage de « propagande ». Qu'en est-il des *Relations de captivité* ?

Rappelons qu'il s'agit de femmes qui ont composé leur récit de prison, aspect omis, voire censuré par les chercheurs port-royalistes. Il faut replacer ces *Relations de captivité* parmi les écrits des religieuses que la crise du formulaire déclencha. Ce recadrage, qui ne fut jamais entrepris, est une clé d'interprétation fondamentale pour comprendre la démarche des religieuses. En effet, une multitude d'écrits des religieuses qui précèdent leur enlèvement, point d'orgue de la persécution, doit être exhumée de l'oubli. Nous avons fait le choix d'intégrer les *Relations de captivité* dans la mouvance

---

<sup>5</sup> Elle fut adoptée par le Conseil du roi le 23 octobre 1668.

des écrits très abondants qui forment l'*Histoire des persécutions*, un corpus qui regroupe de nombreuses relations, actes, procès-verbaux, lettres de la communauté de Port-Royal de Paris en danger. De nombreuses religieuses, dont certaines sont méconnues, y ont retracé minutieusement leur résistance, décrivant les menées de leurs adversaires et les persécutions dont elles firent l'objet.

Or, la singularité des *Relations de captivité* mérite d'être mise en valeur. En effet, les *Relations de captivité* constituent l'histoire d'une révolte féminine remarquable qu'il est nécessaire d'appréhender. Des femmes vouées à l'obéissance disent non aux autorités, au pouvoir absolu du roi. Elles refusent d'obéir aveuglément à leur hiérarchie et le manifestent ouvertement. Un sentiment d'indignation parcourt bien des relations et s'exprime avec éloquence face aux geôlières et à l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, qui vint visiter les religieuses en prison pour obtenir leur signature.

Soulignons la qualité littéraire des *Relations de captivité*. En effet, ces écrits de prison non seulement revêtent un aspect polémique, mais sont des productions personnelles, intimes. La plume des religieuses expose la blessure de consciences tourmentées qui luttent pour leur dignité et la préservation de valeurs chrétiennes fondamentales, la vérité et la justice. Ainsi, ces femmes, avec une franchise étonnante, relatent leur cheminement spirituel tourmenté et les affres de la prison.

Un constat s'impose : il s'agit d'un témoignage chrétien, au sens étymologique de martyr. Nous en avons recherché les preuves. Les personnalités marquantes du monastère, le Grand Arnould, Isaac-Louis Le Maistre de Sacy, la mère Agnès Arnould et la mère Angélique de Saint-Jean Arnould d'Andilly ont demandé aux religieuses de composer ces *Relations de captivité*. Celles-ci se veulent un acte de résistance et affirment les droits de la conscience face à l'absolutisme. On peut constater que les religieuses revendiquent une autonomie intellectuelle certaine, le droit d'exercer un jugement personnel.

Nous pouvons qualifier ces *Relations de captivité* de littérature de combat et d'engagement spirituel. Cet éclairage constitue notre fil directeur. Il nous permet d'éclairer leur analyse. En effet, il est très complexe d'aborder la notion de genre littéraire de ces *Relations de captivité*. Celles-ci s'éloignent des écrits port-royalistes bien connus, les *Mémoires des Messieurs* et les hagiographies qui s'épanouissent dans les *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal*<sup>6</sup>. Nous ne pouvons intégrer les *Relations de captivité* dans le genre des Mémoires car leur rédaction suit de très près la fin de la captivité. Du reste, il ne s'agit que de retracer un vécu de quelques mois. En outre, ce travail d'écriture est collectif, les religieuses ayant certainement pris connaissance des relations de leurs consœurs, comme en témoigne certaines *Relations de captivité*.

L'écriture de chaque captive est le marqueur de son origine sociale et de son insertion familiale dans le réseau qui forme la pléiade de Port-Royal. Nous nous attacherons à le démontrer, en reconstituant la biographie de chaque religieuse enlevée. Ce réseau port-royaliste continue de fonctionner, en dépit de la persécution. Les religieuses ne sont jamais isolées, malgré la répression du pouvoir.

## La biographie des captives : de nouveaux éclairages

Chaque *Relation de captivité* sera introduite par une biographie de son auteur. Des

---

<sup>6</sup> Les *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal* n'incluent pas les *Relations de captivité* à la suite de la biographie de certaines religieuses enlevées.

premières pistes sont offertes par le *Dictionnaire de Port-Royal*<sup>7</sup>. Elles sont insuffisantes pour éclairer les textes et il faut retourner aux sources port-royalistes.

Nous effectuerons un balayage de la correspondance des abbesses Angélique et Agnès Arnauld, et relirons les articles du *Nécrologe* consacrés aux religieuses. Nous étudierons les *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal*, l'*Histoire de Port-Royal*, l'*Histoire des Persécutions* et la précieuse *Relation contenant les lettres que les religieuses de Port-Royal ont écrites pendant les dix mois qu'elles furent renfermées sous l'autorité de la mère Eugénie*. De même, le manuscrit jamais édité, P.-R. 6, sera relu, car y figurent deux relations qui livrent un apport fondamental sur la captivité de la mère Agnès Arnauld et de ses deux nièces, Marie-Angélique et Marie-Charlotte Arnauld d'Andilly.

Ce travail de recherche biographique offre une meilleure compréhension de la motivation de chaque religieuse. Il permet de retracer l'historique des vocations, d'expliquer le choix de chaque postulante de prononcer ses vœux à Port-Royal. Il faut aussi cerner l'influence de la mère Angélique Arnauld et de l'abbé de Saint-Cyran qui ont formaté bien des religieuses. En effet, le réseau de Port-Royal continue de fonctionner pendant la lutte puisque le Grand Arnauld et Le Maistre de Sacy ont pris le relais de leurs prédécesseurs. Nous nous interrogerons également sur la pertinence de la distinction entre les religieuses plus âgées du premier Port-Royal et les moniales plus jeunes, plus combatives qui auraient perdu l'esprit du premier Port-Royal, selon Sainte-Beuve. Enfin, ce travail de recherche biographique permettra d'analyser la culture et l'érudition de ces religieuses, de véritables professionnelles de la plume, ainsi que leur autonomie intellectuelle, socle de leur résistance, et origine du mythe de Port-Royal.

## LES SOURCES

### L'extraordinaire sauvetage des écrits des religieuses

Un arrêt du Conseil d'État en date du 26 octobre 1709 imposa la dispersion des religieuses de Port-Royal des Champs. Le lieutenant général de police, le marquis d'Argenson, dut exécuter cette décision dans les plus brefs délais. Après avoir obtenu du cardinal de Noailles l'autorisation de pénétrer dans la clôture du monastère, le marquis d'Argenson se mit en route le lundi 28 octobre 1709 avec les agents royaux et deux cents cavaliers. Une pluie diluvienne les obligea à rebrousser chemin. La troupe revint le lendemain ; à sept heures et demie, les moniales furent emmenées au chapitre<sup>8</sup>, toutes les issues du monastère étant gardées, et d'Argenson leur signifia, au nom du roi, l'arrêt du Conseil d'État. D'Argenson ajouta :

[...] qu'il déclarerait les volontés du Roi sur le reste, lorsqu'on aurait satisfait au premier article, qui était de livrer les titres, et demanda si l'on n'avait point détourné de papiers. La prieure dit que non, et que s'il voulait prendre la peine de se transporter à l'endroit où ils étaient, elle les lui remettrait. Ce qu'il fit. On le mena donc à l'armoire où étaient les titres : il y mit le scellé avec son cachet. Il fit emporter trois coffres très lourds dans le petit chœur qui est au-dessus du Chapitre, où il apporta-aussi le scellé et de même au coffre-fort (Jérôme Besoigne, *Histoire de l'abbaye de Port-*

<sup>7</sup> *Dictionnaire de Port-Royal*, dir. Jean Lesaulnier et Antony McKenna, Paris, Honoré Champion, 2004.

<sup>8</sup> C'est le local qui accueille la réunion quotidienne des religieuses ; chaque jour on y lit un petit chapitre de la Règle, *capitulum*.

*Royal*, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1752, t. II, première partie, livre XIV, p. 195, rééd. fac-similé, Slatkine reprints, Genève, 1970, t. I, p. 375).

Les moniales célébrèrent une dernière fois l'office des Tierces<sup>9</sup> où l'on récita le psaume *Ad te levavi animam meam*<sup>10</sup>, bien adapté, selon Besoigne, à « cette triste conjoncture ». Puis, rassemblées en communauté, les quinze professes de chœur et les sept sœurs converses reçurent chacune une lettre de cachet. Entre-temps, une nouvelle fois, d'Argenson s'inquiéta du sort des papiers. Ayant accordé un demi quart d'heure aux religieuses, afin qu'elles puissent se préparer à quitter définitivement le monastère, il dit « qu'il les suivrait pour voir si elles n'emporteraient point de papiers : car les papiers surtout lui tenaient au cœur [...] (Besoigne, *op. cit.*, p. 198, fac-similé, *op. cit.*, p. 376). » Le 30 octobre 1709 la dernière moniale paralytique partit en litière. Ainsi disparut le monastère de Port-Royal, fondé en 1204 et démoli à partir de juin 1710.

Port-Royal sombra dans l'oubli. Seuls de pieux amis très dévoués, tentaient encore, clandestinement, d'aider les moniales enlevées. Les amis, un cercle réduit, se réservèrent de parler à leur heure, comme l'a souligné Augustin Gazier<sup>11</sup>.

Ce sont les belles amies<sup>12</sup> de Port-Royal qui vont préserver la mémoire du monastère persécuté : Marguerite de Joncoux, amie de madame de Fontpertuis, la femme d'affaires du Grand Arnauld<sup>13</sup>, sauva les manuscrits enfermés dans les coffres du monastère. Le lieutenant de police d'Argenson<sup>14</sup> qui appréciait Marguerite de Joncoux à cause de ses actions de bienfaisance l'avertit à temps de la prochaine dispersion des religieuses. Leurs amis purent recueillir une grande partie des manuscrits archivés par la sœur Le Féron<sup>15</sup>.

D'Argenson lui-même contribua également à préserver la mémoire de Port-Royal. Demeurant plusieurs jours à Port-Royal des Champs après la dispersion de la communauté, il fit enlever tous les papiers et manuscrits qu'il avait fait sceller. Alors que les livres et autres papiers saisis furent remis au cardinal de Noailles par ordre du roi, d'Argenson disposa des manuscrits et les rendit à Marguerite de Joncoux qui s'appliqua à les préserver et à les recopier. Marguerite de Joncoux transmet ses trésors à mademoiselle de Théméricourt<sup>16</sup> qui réunit autour d'elle un nombre important de collections jusqu'à sa mort en 1745. Cette ancienne postulante de Port-Royal<sup>17</sup>, cousine de l'abbé d'Étemare, et ses copistes, notamment sa propre sœur, mademoiselle de Véniez, également liée à Marguerite de Joncoux, recopièrent des manuscrits du monastère et poursuivirent les travaux de Marguerite de Joncoux. Elles animèrent un véritable atelier d'écriture. Ainsi furent sauvées les *Relations de captivité*, dont le manuscrit autographe de celle de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly qui a disparu depuis. Un petit noyau « d'irréductibles » arracha l'histoire de Port-Royal et les écrits des moniales

<sup>9</sup> C'est la prière chorale qui est célébrée à la troisième heure, *tertia*, au milieu de la matinée, vers neuf heures.

<sup>10</sup> Il s'agit du psaume 24, lu ordinairement durant l'Office des Tierces. « Vers toi, Seigneur, j'élève mon âme (Ps 24, 1). »

<sup>11</sup> Augustin Gazier, *Histoire générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Paris, Honoré Champion, 1922-1923, t. I, p. 232.

<sup>12</sup> Selon l'expression de Cécile Gazier qui consacra dans son ouvrage, *Les belles amies de Port-Royal*, Paris, Perrin, 1930, une intéressante monographie à Marguerite de Joncoux.

<sup>13</sup> Ellen Weawer lui consacra une splendide biographie : *Madame de Fontpertuis une dévote janséniste*, Paris, Klincksieck, 1998.

<sup>14</sup> Il était lié d'amitié avec la famille maternelle, les Dodun, de Marguerite de Joncoux.

<sup>15</sup> Elle décéda le 23 avril 1706. Elle conserva, recopia et rédigea un grand nombre de *Relations* ainsi que le *Journal de l'abbaye*. Son travail d'écriture fut déterminant dans la conservation de la mémoire de Port-Royal. Elle mériterait une étude particulière.

<sup>16</sup> La propre sœur de mademoiselle de Théméricourt, Mademoiselle de Véniez, était une amie de Marguerite de Joncoux. Elle faisait office de copiste des manuscrits du monastère.

<sup>17</sup> Elle avait été expulsée du monastère en 1679, année de la mort de la duchesse de Longueville.



de la destruction. Dirigé par Marguerite de Joncoux, collaboratrice de Quesnel et en communication avec ses amis exilés en Hollande, ce cercle englobait l'abbé Fouillou<sup>18</sup>, le diacre Louail<sup>19</sup>, les abbés Boursier et d'Étemare<sup>20</sup>, Nicolas Petitpied, Charles Armand Fouquet, fils de l'ancien surintendant et directeur du séminaire de Saint-Magloire.

## Les sources manuscrites

Nos sources sont des manuscrits, appelés « manuscrits Théméricourt », qui ont été revus et corrigés par mademoiselle de Théméricourt<sup>21</sup>. L'abbé d'Étemare hérita des manuscrits de sa cousine. Il les transmit de son vivant à Louis-Adrien Le Paige, avocat au Parlement de Paris. La collection Le Paige fut transmise par deux de ses amis, deux frères, Roch et Amable Pâris. Amable mourut en 1845. Il légua sa bibliothèque à la société qui est devenue la Société Saint-Augustin, puis la Société de Port-Royal. Cette Société acquit en 1825 l'immeuble de la rue Saint-Jacques qui abrite la bibliothèque de Port-Royal où sont conservées nos sources. Il s'agit de six manuscrits.

### Le manuscrit P.-R. 21, le plus exhaustif

C'est une copie Théméricourt. Il comprend sept *Relations de captivité* dont voici la liste :

1. la relation de la mère Agnès Arnauld,
2. la relation de la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, sa nièce,
3. la relation de la mère Agnès de Ligny, abbesse,
4. la relation de la sœur Anne-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange,
5. la relation de la sœur Anne-Marie de Flesselles de Brégy,
6. la relation de la sœur Chouy de Pensières,
7. la relation de la sœur Melthide Thomas du Fossé.

### Le manuscrit P.-R. 91

Il transcrit deux *Relations de captivité* :

- la Relation de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly,
- la Relation de la sœur Christine Briquet.

### Le manuscrit P.-R. 33

Il contient la *Relation de captivité* de la sœur Candide Le Cerf.

### Le manuscrit P.-R. 67

Il est consacré à la *Relation de captivité* de la sœur Gertrude Dupré.

---

<sup>18</sup> Ce dernier publia en 1711 des *Mémoires sur la destruction de Port-Royal*.

<sup>19</sup> Il s'était retiré dans la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont.

<sup>20</sup> Il disait la messe, en 1709, à Port-Royal et avait proposé aux moniales privées de sacrements de leur apporter la communion en secret.

<sup>21</sup> Les manuscrits l'indiquent en page de garde.

### **Le manuscrit P.-R. 38**

Nous y avons découvert la *Relation de captivité* de la mère prieure, Dorothée de l'Incarnation Le Conte. Elle s'étend de la page 311 à la page 398 de cette source.

### **Le manuscrit P.-R. 62**

Enfin, nous avons pu établir que le manuscrit P.-R. 62 a servi de référence pour l'édition imprimée de 1724. Les copistes ont transcrit assez fidèlement certaines *Relations de captivité* destinées à l'impression, ils en ont abrégé d'autres, en éliminant des passages jugés trop longs ou portant atteinte à l'image des religieuses. Relevons que les éditeurs de l'édition imprimée in-4 de 1724 ont écarté la *Relation de captivité* de la sœur Melthide du Fossé et celle de l'abbesse de Ligny.

Ce manuscrit comprend sept *Relations de captivité*, celles de :

- la mère Agnès Arnauld,
- la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly,
- la mère de Sainte-Agnès de Ligny, abbesse,
- la mère Anne-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange,
- la sœur Anne-Marie de Brégy,
- la sœur de la Mère de Dieu Chouy de Pensières,
- la sœur Melthide Thomas du Fossé.

## **Les sources imprimées**

Il convient de distinguer trois périodes distinctes d'édition.

### **La première période : 1711-1724**

Trois *Relations de captivité* furent lancées dans le public. Il s'agit de la *Relation de captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly éditée par Quesnel en 1711, suivie en 1718 par un petit volume, sans doute imprimé en Hollande, qui contient les *Relations de captivité* de la sœur Christine Briquet et de la sœur Gertrude Dupré. Il s'agit de versions fidèles aux sources manuscrites.

### **La seconde période : 1724-1753**

Elle est marquée par l'édition d'un corpus de *Relations de captivité* qui reprennent la plupart des textes du manuscrit P.-R. 62.

Il s'agit de l'édition in-4 de 1724, une édition clandestine imprimée à Paris, qui servit de référence à toutes les versions imprimées ultérieures. Celles-ci rééditèrent les textes de l'édition de 1724, textes qui ne furent pas modifiés. Relevons que cette édition imprimée n'intégrait pas les *Relations* de l'abbesse de Ligny, ni celles de la sœur Thomas du Fossé et de la mère prieure Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte qui seront imprimées ultérieurement. Par contre est éditée la *Relation de captivité* de la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly, dont nous n'avons pas retrouvé de trace manuscrite. Les relations sont introduites par une épitaphe composée par les éditeurs.

Voici la liste de ces relations, dans leur ordre d'édition ; nous en donnons le titre,

tel qu'il figure dans cette édition :

- *Relation de la captivité de la sœur Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de Flesselles de Brégy, religieuse de Port-Royal, écrite par elle-même ;*
- *Relation de ma sœur Agnès de la Mère de Dieu de Chouy de Pensières, et de ma sœur Françoise de la Croix de Villume de Barmonté ;*
- *Mémoires touchant ma sœur Anne-Eugénie Religieuse de Port-Royal, dite dans le monde madame de Saint-Ange ; avec la Relation de sa captivité ;*
- *Relation de la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, sur l'enlèvement et la captivité de la mère Catherine-Agnès de Saint-Paul sa tante, avec laquelle elle fut mise au monastère de Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques à Paris ;*
- *Relation de la captivité de la mère Catherine-Agnès de Saint-Paul Arnauld ;*
- *Relation de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, religieuse de Port-Royal sur sa captivité ;*
- *Relation de ma sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf, concernant les choses principales qui se sont passées depuis son enlèvement de Port-Royal de Paris ;*
- *Relation de ma sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly, religieuse de Port-Royal.*

La *Relation de captivité* de la sœur Melthide Thomas du Fossé fut éditée ultérieurement dans les *Vies intéressantes et édifiantes des Religieuses de Port-Royal*, éd. Pierre Leclerc, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1750-1751, t. II, p. 476-478.

### **La troisième période : à partir de 1753**

Elle est marquée par l'édition de deux *Relations de captivité* qui n'avaient jamais été imprimées : celle de la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal de Paris et celle de l'abbesse Sainte-Agnès de Ligny. La *Relation de captivité* de l'abbesse de Ligny est fidèle au manuscrit source P.-R. 21, celle de la mère prieure Dorothée de l'Incarnation Le Conte fut entièrement réécrite.

Ces deux *Relations de captivité* figurent dans une édition clandestine de l'*Histoire des persécutions*, très rare, en 4 volumes, qui se trouve à la Bibliothèque de Port-Royal, dans le fonds Le Paige, L.P. 1439-1442. On trouve ces *Relations de captivité* dans le dernier volume, L.P. 1442. Cette édition diffère de celle de 1724 à la fois par l'ordre d'édition et le corpus. Elle comprend :

- la relation de la mère abbesse de Ligny,
- la relation de la mère Agnès Arnauld,
- la relation de la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly,
- la relation de la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly,
- la relation de la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte,
- la relation de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly,
- la relation de la sœur Agnès de la mère de Dieu Chouy de Pensières,
- la relation de la sœur Anne-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange,
- la relation de la sœur Anne-Marie de Brégy dont seul le début fut imprimé (p. 304-312).

Relevons également que la *Relation de captivité* de la sœur Gertrude Dupré ne fut plus jamais rééditée. Nous ne disposons que de la version imprimée de 1718.

\*

\*      \*

Nous pouvons établir le constat suivant : c'est bien la bulle *Unigenitus* qui a enclenché la percée mémorielle de Port-Royal. La publication des *Relations de captivité*, lancées dans le public en 1724, propose un combat contre la bulle *Unigenitus*, déjà mené par les religieuses captives qui avaient refusé de signer le formulaire, que de simples laïcs se doivent de poursuivre. En effet, la résistance janséniste contre la bulle *Unigenitus* avait été mise en échec rapidement. Si les jansénistes avaient pu garder espoir jusqu'en 1717, année du premier acte d'appel à un futur concile général des quatre évêques de Senez, de Montpellier, de Mirepoix et de Boulogne<sup>22</sup>, cet espoir fut rapidement compromis. Le 4 août 1720, une déclaration du roi condamna les appels de la bulle. Les jansénistes sont à nouveau poursuivis. Le Régent s'était insensiblement rapproché du parti constitutionnaire, majoritaire. En 1721, le Réappel fut un échec. En 1722, l'affaire du formulaire, déjà relancée par la bulle *Vineam domini* de 1705, connut une nouvelle jeunesse : les évêques devaient en imposer la signature. Les jansénistes réagirent en mettant en œuvre un travail de propagande intense pour faire découvrir au public un Port-Royal martyr. Un sentiment de nostalgie d'un passé considéré comme un âge d'or devait donner sens aux luttes actuelles. Les *Relations de captivité* rentrent dans ce cadre et l'édition de 1724 ainsi que la *Relation de captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly bénéficièrent d'une vague d'éditions qui parcourt le XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est la victoire posthume des religieuses dont la voix a pu se faire entendre face à l'injustice du pouvoir en préservant les droits de la conscience, et en défendant la vérité face à l'absolutisme.

---

<sup>22</sup> L'appel date du 1<sup>er</sup> mars 1717.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES *RELATIONS DE CAPTIVITÉ*

### PRINCIPES D'ÉDITION

Les textes manuscrits n'ont pas été modifiés. Néanmoins, comme les *Relations de captivité* ne comportent ni titres ni sous-titres, nous en avons introduits pour faciliter leur lecture. Ils figurent en titres gras dans notre édition. La disposition en paragraphes n'existant pas dans les manuscrits, nous avons maintenu les paragraphes des éditions du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les lettres des religieuses évoquant leur captivité sont en italique.

Nous avons choisi de maintenir les épigraphes, des citations bibliques, qui précèdent les textes des relations. Ils ne figurent pas dans les manuscrits et ont été ajoutés par les éditeurs du dix-huitième siècle.

La ponctuation n'a pas été modifiée, sauf exception. Par contre, nous avons rétabli les règles modernes d'accord du participe passé et modernisé l'orthographe.

Les précisions historiques nécessaires à la compréhension du texte figurent en notes de bas de page.

Le *Dictionnaire de Port-Royal* est l'ouvrage de référence.

### LE CORPUS : L'ORDRE DES *RELATIONS DE CAPTIVITÉ*

Nous avons choisi de présenter l'ensemble des *Relations de captivité* composées par les religieuses prisonnières, à l'exception de celle de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. En effet, celle-ci a fait l'objet de l'édition de l'abbé Louis Cognet, publiée chez Gallimard en 1954.

Nous soulignons la nouveauté de notre travail, car c'est la première fois que ces *Relations de captivité* sont regroupées, certaines d'entre elles n'ayant plus fait l'objet d'une édition depuis le dix-huitième siècle. Les éditions du dix-huitième siècle sont incomplètes et parfois tronquées.

Nous éditons donc douze des treize *Relations de captivité*. L'ordre de présentation repose sur les critères suivants : leurs traits communs et la capacité de résistance de leurs auteurs. Trois regroupements ont ainsi été opérés qui constituent trois fichiers distincts (volumes 2, 3 et 4).

Le volume 2 comprend la *Relation de captivité* de la mère Agnès Arnauld, et les *Relations de captivité* de ses deux nièces, Marie-Angélique et Marie-Charlotte Arnauld d'Andilly. Ces trois relations sont suivies par la *Relation de captivité* de la sœur Anne-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange dans le monde.

Le volume 3 contient les *Relations de captivité* de l'abbesse Madeleine de Ligny, de la sœur Agnès Chouy de Pensières, des sœurs Christine Briquet et Anne-Marie de Flesselles de Brégy, puis celle de la mère-prieure, la sœur Marie-Dorothee Le Conte.

Le volume 4 édite les *Relations de captivité* des sœurs Candide Le Cerf, Gertrude Dupré et Melthide Thomas du Fossé qui ont signé le formulaire.

La *Relation de captivité* de la mère Agnès Arnauld inaugure ce corpus. En effet, la mère Agnès est la figure tutélaire du monastère de Port-Royal, la personne qui détient l'autorité morale et spirituelle au sein de la communauté. Elle guide l'ensemble des religieuses rebelles. C'est l'interlocutrice privilégiée d'Hardouin de Péréfixe. Elle a négocié le retour des religieuses rebelles à Port-Royal des Champs. Elle a relu les *Relations de captivité* de ses consœurs.

La *Relation de captivité* d'une nièce de la mère Agnès, Marie-Angélique Arnauld d'Andilly, suit, dans l'ordre de présentation, la relation de sa tante. En effet, sa longue relation complète utilement la relation de la mère Agnès Arnauld. Marie-Angélique partagea la captivité de sa tante à la Visitation du faubourg Saint-Jacques. La mère Agnès elle-même affirme que des événements particuliers sont mentionnés dans la relation de sa nièce. Elle ne souhaite donc pas les évoquer. La mère Agnès commente surtout la signature du formulaire par Marie-Angélique. Elle y fait même mention dans la conclusion de sa relation et demande au lecteur de lire la relation de sa nièce pour plus ample information. Marie-Angélique cite également la relation de la mère Agnès. En effet, lorsqu'elle décrit son accablement après sa signature, elle nous fait part des réactions de sa tante : Marie-Angélique renvoie à la relation de sa tante pour de plus amples détails. Il en est de même pour la réception de la bulle *Regiminis apostolici* : après avoir transcrit ses propres réactions, Marie-Angélique invite le lecteur à consulter la *Relation de captivité* de la mère Agnès pour connaître son point de vue.

La *Relation de captivité* de Marie-Charlotte Arnauld d'Andilly succède à celle de sa sœur. Elle éclaire utilement les deux relations précédentes. En effet, Marie-Charlotte, tout d'abord prisonnière chez les Filles de Saint-Thomas, put rejoindre sa tante et sa sœur Marie-Angélique à la Visitation du faubourg Saint-Jacques le 3 mars 1665 ; elle y partagea leur captivité jusqu'au retour à Port-Royal des Champs. Sa relation décrit le même cheminement que celui qu'effectua sa sœur, Marie-Angélique. Tout comme celle-ci, Marie-Charlotte décrit un environnement hostile et de grandes souffrances spirituelles qui la poussèrent à la signature du formulaire, signature qu'elle tenta de minimiser. Son désespoir peut être comparé à celui de sa sœur, la motivation qui la poussa à prendre la plume est la même : sa relation se veut une confession, un acte de repentir.

Enfin, la *Relation de captivité* de la sœur Anne-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange dans le monde, achève ce premier regroupement. Elle succède ainsi aux trois relations de la famille Arnauld. En effet, la tonalité de cet écrit, sa sensibilité, sa position par rapport à la signature du formulaire le rapprochent de celui de la mère Agnès dont madame de Saint-Ange suit étroitement le point de vue. Enfin, tout comme la mère Agnès, elle exerce sa capacité d'analyse pour prendre du recul par rapport à sa captivité et demeure sereine, plaçant toute sa confiance en Dieu.

Le volume 3 englobe d'une part, les *Relations de captivité* des religieuses qui se sont rebellées ouvertement, faisant preuve d'une résistance sans faille, et d'autre part la relation de la mère prieure, Dorothee Le Conte qui ne signa pas le formulaire mais qui connut des doutes dus à son caractère influençable. Ces écrits, souvent agressifs, décrivent la révolte des religieuses qui croisent le fer avec les autorités, tenant tête à Hardouin de Péréfixe.

Nous plaçons en tête de ce volume la relation de l'abbesse, Madeleine de Sainte-

Agnès de Ligny, qui demeura ferme et qui continua de gérer les affaires de son monastère. Cette relation présente un grand intérêt historique : en effet, Racine vint la visiter. On peut également relever qu'il s'agit d'un témoignage capital qui prouve que le réseau de Port-Royal continuait de s'activer durant la répression.

Nous avons choisi de placer au second rang de ce corpus la *Relation de captivité* de la sœur Agnès Chouy de Pensières qui partagea sa prison avec la sœur Françoise de la Croix de Villume Barmonté. Il s'agit d'un écrit, presque le seul, d'une religieuse ancienne, qui a toujours suivi les positions de la mère Angélique Arnaud. La verdeur et la brusquerie de la religieuse transparaissent dans cette *Relation de captivité* au caractère très offensif. Sans états d'âme, la captive fait face aux autorités, et ne cède pas. Elle plaide l'ignorance pour ne pas rentrer dans les polémiques. On peut établir le constat suivant : les religieuses de l'ancienne génération ne furent pas plus modérées que les jeunes moniales.

La tonalité de la *Relation de captivité* de la sœur Christine Briquet est semblable à celle de la sœur Chouy de Pensières. Elle la suit logiquement. La plume de la sœur Briquet est alerte et souvent agressive. Son caractère enlevé, parfois enjoué, le talent polémique de la religieuse font penser aux *Provinciales* de Pascal. La quatrième relation de ce volume est celle de la sœur Eustoquie de Brégy, la digne émule de la sœur Briquet. Moins connu que la relation de sa consœur, ce texte présente d'indéniables qualités poétiques. Son style brillant, ses anecdotes truffées d'ironie en font le pendant de la relation de la sœur Briquet, toutes deux disciples de la mère Angélique de Saint-Jean Arnaud d'Andilly. Leur résistance à la signature forme le noyau dur de leurs relations.

Par contre, la *Relation de captivité* de la mère prieure, la sœur Dorothée Le Conte, témoigne de l'hésitation de cette religieuse et de ses troubles de conscience. Selon ses propres termes, elle fut « au bord du précipice » mais ne céda pas à la tentation de la signature. Elle évoque longuement ses tourments spirituels, témoignages de sa fragilité. Cette douloureuse relation permet d'appréhender les souffrances des trois religieuses qui ont signé le formulaire et qui se sont rétractées.

Les relations des religieuses Candide Le Cerf, Gertrude Dupré et Melthide Thomas du Fossé clôturent ce corpus et constituent le volume 4 de l'édition critique des *Relations de captivité*.

C'est l'imposant écrit de la sœur Candide Le Cerf, qui avait été fort amputé dans la version imprimée de 1724, que nous avons choisi de placer en tête de ces trois relations. En effet, la sœur captive, après sa signature, put rejoindre la communauté de Port-Royal très rapidement, le 29 novembre 1664, avant le retour des religieuses enlevées à Port-Royal des Champs. Il s'agit de la durée de détention la plus brève. Cette relation est d'autant plus intéressante que la sœur Candide le Cerf, de retour à Port-Royal de Paris, décrit l'atmosphère sombre et le climat d'intrigues qui y régnaient, la communauté étant placée sous la houlette de la mère Louise-Eugénie de Fontaine. Cette relation offre des informations utiles sur ce qui se passait au sein de la communauté rebelle, car les religieuses captives dans des couvents hostiles au jansénisme ignoraient les événements qui se déroulaient à Port-Royal de Paris, très calomnié. Cette relation se démarque donc des autres relations par cet utile éclairage, d'un grand intérêt historique. La relation de la sœur Gertrude Dupré lui succède. Nous l'avons placée avant celle de la sœur Melthide Thomas du Fossé, d'une rédaction plus tardive, puisque la sœur Melthide ne regagna Port-Royal des Champs que le 29 avril 1669. Elle ne rétracta sa signature que le 26 mars 1670. Sa relation clôt le corpus des *Relations de captivité*.

## LE DOSSIER DES *RELATIONS DE CAPTIVITÉ*

Pour chaque *Relation de captivité* nous avons constitué un dossier qui offre une meilleure compréhension de ces écrits. Ce dossier centré sur le texte des *Relations de captivité* comprend trois études.

Une note consacrée à l'établissement du texte introduit le dossier. Nous y soulignons les divergences qui apparaissent entre la version manuscrite source et l'édition imprimée. Nous avons pu établir les constats suivants par rapport aux versions imprimées : la relation de la sœur Le Conte a été réécrite partiellement. Cette réécriture suit l'ordre du texte imprimé. Son objectif était de moderniser ce récit dont le style archaïque et lourd pouvait lasser un lecteur du dix-huitième siècle.

La relation de la sœur Candide Le Cerf a été fort tronquée aux fins d'abréviation et la relation de la sœur Marie-Angélique Arnauld d'Andilly a subi des coupures, certains détails n'ayant pas retenu l'intérêt des éditeurs de l'impression de 1724. La relation imprimée de la sœur Eustoquie de Brégy a parfois été censurée. En effet, certains passages particulièrement agressifs et pleins de verve ont été éliminés afin de ne pas choquer le lecteur. La version imprimée est fidèle à l'écrit de la mère Agnès. Seul un petit passage a été supprimé. Nous en avons commenté les motifs. Les autres *Relations de captivité* (nous rappelons que nous n'avons pas intégré celle de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly dans notre corpus) sont globalement fidèles aux versions imprimées. Pour chaque relation nous avons tenté de livrer une interprétation des censures et coupures. Les textes n'ayant pas été réécrits (hormis la relation de la sœur Le Conte), nous émettons l'hypothèse d'une démarche empirique des éditeurs de l'édition de 1724 (la version de 1724 étant reprise dans les éditions ultérieures) qui ont souhaité offrir au lecteur des textes assez brefs. Nous avons constaté que les relations des sœurs Briquet et Dupré, lancées dans le public en 1718, sont fidèles. Il en est de même pour la version imprimée très tardive (1753) de l'abbesse de Ligny qui reprend le manuscrit source mot à mot.

Cette note précède la présentation de chaque *Relation de captivité* dont nous soulignons l'intérêt et l'originalité<sup>23</sup> ; cette note englobe une biographie<sup>24</sup> de chaque religieuse. La biographie des captives permet d'appréhender leur cheminement spirituel et leur capacité de résistance. À cet effet, nous avons entrepris des recherches approfondies en relisant les écrits de chaque religieuse ainsi que leur correspondance durant la période de la grande persécution.

Enfin le texte lui-même des *Relations de captivité* est suivi, lorsque cela a été possible, d'un ensemble d'écrits des religieuses que nous avons recherchés et qui ont pour objet leur captivité. Ceux-ci constituent des témoignages qui complètent et éclairent les *Relations de captivité*. Pour les captives qui ont signé le formulaire, nous y avons joint la rétractation de leur signature, ce qui a nécessité un travail de recherche conséquent.

<sup>23</sup> Contrairement à une opinion répandue parmi les port-royalistes, ces relations ne se ressemblent pas toutes, même si le thème est commun, la prison ; en effet, il faut se reporter aux manuscrits et non pas aux versions imprimées.

<sup>24</sup> Le *Dictionnaire de Port-Royal* ne contient que des éléments biographiques sommaires pour chaque religieuse. Nous avons donc effectué un substantiel travail de recherche.



## LA DIFFUSION DES MANUSCRITS DES *RELATIONS DE CAPTIVITÉ*

Il semble que le principal destinataire des *Relations de captivité* fut le Grand Arnauld. En effet, il avait demandé aux captives de rédiger le récit de leur captivité et avait insisté sur les caractéristiques des *Relations de captivité* : elles devaient être amples et détaillées. Ainsi, la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly justifie la longueur de son récit dans une lettre qu'elle adressa au Grand Arnauld, alors qu'elle était prisonnière à Port-Royal des Champs, avant la Paix de l'Église :

Je vous dirai de plus que j'ai une véritable honte, qu'on expose à la lumière et à la gravité d'une telle personne cent bagatelles que j'ai rapportées indifféremment en écrivant tout ce qui me venait dans l'esprit, sans autre vue que de vous divertir un peu à lire des choses qui ne servent à rien qu'à représenter les esprits et les humeurs des personnes, et d'autres choses semblables où je ne me souciais pas d'excéder, parce que vous aviez demandé des relations fort amples, et que je n'avais rien de plus considérable à dire, ma retraite ayant été si profonde qu'il ne s'y était passé aucun événement remarquable (*Relation de Port-Royal*, s. l., s. n., *Lettres de la mère Angélique de Saint-Jean à M. Arnauld, écrites depuis que la communauté fut transférée à Port-Royal des Champs jusqu'à la Paix de l'Église*, p. 2).

Dans cette même lettre, la mère Angélique de Saint-Jean évoque la *Relation de captivité* de la sœur Anne-Eugénie de Boulogne. Elle nous apprend qu'elle avait envoyé secrètement la *Relation de captivité* d'Anne-Eugénie aux confesseurs du monastère. La sœur Anne-Eugénie l'ignorait car elle se serait opposée à cette divulgation :

Je vous fais la même prière pour ma sœur Anne-Eugénie, sans qu'elle sache rien de tout ceci, parce que je lui ai donné parole et qu'elle s'est fiée à moi qu'on ne verrait point ce qu'elle a écrit, sans quoi elle ne s'y serait jamais résolue, et elle ne me pardonnerait point du tout si elle se trouvait trompée (*ibid.*, p. 3).

La sœur Anne-Eugénie voulait enfouir ses souffrances passées dans le secret pour en conserver les fruits spirituels :

Tout de même ma sœur Anne-Eugénie m'avait prise à foi et à serment pour l'assurer qu'il n'y aurait que deux qui verraient la sienne, tant elle appréhende qu'on parle d'elle en aucune sorte, et qu'on nous fasse perdre par-là l'un des plus solides avantages de notre persécution, qui est celui de nous tenir cachées et hors d'accès au monde sous l'ombre de la croix de Jésus-Christ (*ibid.*, p. 6).

Nous savons également que le Grand Arnauld avait demandé à la sœur Le Conte d'incorporer davantage d'éléments concrets à son récit. Sa *Relation de captivité* s'en est fait l'écho<sup>25</sup>.

La diffusion des manuscrits des relations demeura confidentielle. Seuls les confesseurs les reçurent. La mère Agnès Arnauld en prit connaissance. À Port-Royal des Champs, la *Relation de captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly ne fut pas lue par l'ensemble de la communauté :

[...] et c'est tout vous dire que je n'ai pas cru même pour ce sujet devoir montrer cette Relation qu'à quatre ou cinq personnes, et pas même à quelques-unes des Mères ; car quoique j'eusse cru d'abord que peut-être il serait utile pour s'instruire mutuellement par les expériences qu'on a faites,

---

<sup>25</sup> Nous avons également incorporé au dossier de sa *Relation de captivité* la lettre du Grand Arnauld qui évoque sa *Relation de captivité*.

de se communiquer les unes aux autres ce que l'on avait éprouvé dans cet état si nouveau où personne n'avait encore passé, et où il n'était pas impossible que nous retombassions toutes, je supposais pour cela une certaine disposition que je croyais que la persécution avait donnée à tout le monde ; mais je ne l'y avais pas trouvée dans la suite, et il m'a paru clairement que cette communication à l'égard de plusieurs n'aurait pu faire un bon effet, et à l'égard des autres qui auraient pu en faire un bon usage, n'aurait causé que de la jalousie [...] (*ibid.*, p. 6).

Dans un second temps, la *Relation de captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean bénéficia d'un certain nombre de copies qui furent diffusées auprès d'un cercle étroit, celui des proches du monastère. L'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon, en reçut un exemplaire. Il ne semble pas que les relations des autres captives furent connues du réseau des amis de Port-Royal. Confiées à la sœur Le Féron, elles somnolèrent dans les archives du monastère jusqu'en 1710.

## LES *RELATIONS DE CAPTIVITÉ* : LES RÉCITS SULFUREUX D'UNE RÉBELLION

Nous avons démontré dans notre ouvrage *De Port-Royal au jansénisme à travers les Relations de captivité*<sup>26</sup> que toute l'historiographie de Port-Royal depuis Racine jusqu'à Sainte-Beuve a évacué l'âpreté de la révolte des religieuses. Le refus de la signature du formulaire a été enseveli sous des considérations psychologiques : de pures religieuses, victimes de la délicatesse de leur conscience, avaient refusé de condamner un innocent, Jansénius. L'abbé d'Étemare et le noyau janséniste, dans le cadre de leur combat contre la bulle *Unigenitus*, firent des religieuses des martyres de la vérité. Ce réseau, conservant en dépôt la mémoire de Port-Royal, diffusa les *Relations de captivité*. Elles furent imprimées tout le long du dix-huitième siècle. Ainsi, les religieuses captives, dont l'image fut reconstruite, ont été enrôlées dans la bataille de l'*Unigenitus*. Cette « récupération » n'est pas neutre. En effet, dans le cadre d'interminables polémiques, les religieuses de Port-Royal remettent en cause l'autorité du pape et de Louis XIV, le roi très chrétien, représentant de l'autorité divine. Elles opposent aux autorités temporelles et spirituelles la liberté chrétienne, le respect des droits de la conscience et leur fidélité à la vraie Église, l'Église invisible. Leur refus de la signature s'appuie sur une ecclésiologie augustinienne, celle de Saint-Cyran, du Grand Arnauld et du jansénisme tardif du dix-huitième siècle. Il va sans dire que cette dichotomie entre Église invisible, éternelle, non soumise aux évolutions dogmatiques, et l'Église visible, temporelle, heurte les conceptions ultramontaines des jésuites et remet en cause la Cour romaine qui exige une obéissance aveugle.

Les religieuses ont poursuivi en prison un combat politique et théologique. Néanmoins, leurs récits ne peuvent être lus uniquement sous le seul angle polémique. Il s'agit certes d'écrits qui correspondent au genre de la « littérature » de prison, mais qui présentent des traits originaux. Ces *Relations de captivité* sont en effet des textes spirituels, reflets de l'esprit cistercien. L'amour de Dieu, l'imitation du Christ en croix, en constituent les axes majeurs. La lutte des religieuses emprisonnées répond à une préoccupation éthique majeure : il s'agit de résister aux autorités pour préserver des valeurs spirituelles fondamentales. L'emprisonnement est un piège, une occasion de chute : les moniales captives sont soumises à de grands périls qui ruinent l'âme. Par leur

<sup>26</sup> Paris, Classiques Garnier, coll. Univers Port-Royal n° 45, 2021.

lutte, les captives veulent préserver le fondement de leur vie religieuse, la fidélité à la vérité. Face aux adversaires elles clament leur foi que ruinerait la signature du formulaire. Tout en demeurant fidèles à leur vocation de religieuses cloîtrées, paradoxalement, elles font du bruit dans le monde, elles en appellent au jugement de l'opinion publique. Durant le dix-huitième siècle, leurs écrits se métamorphosent en brûlots politiques, leur martyre devient exemplaire. Il est donc singulier de constater que les *Relations de captivité* qui se voulaient des confessions ont échappé à leurs auteurs et ont été mis au service de la cause janséniste.

## **Une lutte féminine à contre-courant : des religieuses singulières**

Les adversaires de Port-Royal ont qualifié les captives de religieuses « singulières ». Elles ne répondent pas au topos de la religieuse qui doit se taire, demeurer discrète. En effet, cultivées, voire érudites, les moniales osent affirmer leur personnalité. La plupart d'entre elles, des femmes au caractère bien trempé, contestent l'autorité et la compétence théologique de leurs supérieurs masculins, pour qui elles n'éprouvent pas beaucoup d'estime, et dont elles se moquent souvent dans leurs récits.

Elles refusent de se laisser couler dans le moule de la conformité qu'exige d'elles l'Église. Elles clament leurs convictions profondes, l'orthodoxie de la théologie augustinienne de Jansénius et leur refus de signer le formulaire. Elles désobéissent, rejettent l'auto-répression : elles n'acceptent pas la soumission totale de leur conscience qu'exigent le roi et l'archevêque de Paris. Elles veulent rester elles-mêmes et se réalisent dans le cadre de leur combat qui mobilise toute leur énergie. Elles font valoir leur propre capacité de jugement, leur bon sens. Elles retournent à leur profit la théologie chrétienne du sacrifice. En effet, les captives ont soif du martyre et de la persécution, preuve de l'élection divine.

La conception théologique de leur fonction de religieuses ne correspond pas à l'attente de l'archevêque Hardouin de Péréfixe. Il exige une obéissance absolue aux supérieurs comme l'imposent les vœux monastiques. Le désir d'anéantissement des captives, d'ensevelissement avec le Christ, devient un puissant levier : en résistant elles accomplissent pleinement leur vocation, leur désobéissance devient une vertu, un témoignage jeté à la face du monde. Leur attitude, leurs larmes, leurs polémiques constituent une expression critique. Elles contestent ouvertement l'institution hiérarchique qu'est l'Église. Leur expérience humaine entre en conflit avec le magistère, fondement de l'état clérical. En choisissant le camp de la défense de la vérité elles s'élèvent contre la pensée officielle de l'Église. Elles affaiblissent l'autorité de l'institution. En effet, elles ne craignent pas d'affronter le pouvoir de l'Église, alliée de l'absolutisme royal. Elles rejettent le loyalisme extérieur. En choisissant de demeurer fidèles à leurs convictions intimes, elles préservent la crédibilité personnelle de leurs vies que leurs adversaires tentent de détruire. Elles désirent mener une existence authentique et font le choix de ne pas respecter les directives de l'Église. En ne reconnaissant pas le caractère absolu des normes édictées par le pape, elles transgressent l'ordre social et les bases de l'absolutisme. Elles refusent le caractère infaillible des décisions pontificales qui condamnent Jansénius car elles ne se définissent pas par rapport à ces normes hiérarchiques. Bref, elles ne jouent pas le jeu en revendiquant l'exercice d'une certaine liberté de jugement. Elles sont en porte-à-faux à double titre : en tant que femmes dans une société patriarcale, et en tant que religieuses qui se doivent

d'obéir à leurs supérieurs. En prenant du recul, en exerçant une pensée critique, les religieuses prouvent leur indépendance. Elles n'acceptent pas l'aliénation de leur conscience en signant le formulaire et refusent de ratifier une vérité officielle à laquelle elles ne croient pas. Leur attitude trahit leur refus du culte du pape, prôné par les jésuites. Cela fait scandale. Elles ne veulent pas faire allégeance au pape en prêtant serment ; en effet, le formulaire est un serment qui lie ses signataires. En jurant, les religieuses renonceraient à leur liberté que le serment enchaîne. Le formulaire est un instrument d'intimidation qui prive les religieuses de leur liberté spirituelle. Il détermine moralement l'avenir, il interdit aux signataires de changer d'avis.

La prison est un moyen pour faire céder les religieuses. Il s'agit de les briser, de faire un exemple, de mater des femmes fortes.

## La réponse de l'Église : la prison

Les religieuses heurtent la tradition du monachisme occidental selon laquelle il faut se soumettre aux autorités, instituées par Dieu. Ce principe est demeuré en vigueur au sein de l'Église. En effet, le dialogue et la coopération aux décisions ne sont pas acceptés. Il faut obéir sans réserve. Or, qui va commander ? C'est l'archevêque de Paris, qu'appuient les forces policières du roi. L'archevêque déclare commander au nom de Dieu. Il exige une obéissance absolue. Le pouvoir du pape et celui du roi étant divinisés, les religieuses désobéissent à Dieu et violent leurs vœux monastiques. Pouvoir et vérité sont confondus. Le pouvoir est défini comme vérité, c'est le fondement spirituel sur lequel est construite l'exigence d'obéissance absolue au pape. Or, la Renaissance et le temps de la Réforme protestante avaient découvert la liberté individuelle que le développement économique avait favorisée, alors que l'Église de la Contre-Réforme, qui commandait au nom de Dieu, exigeait la soumission. L'obéissance fut idéalisée, notamment par les jésuites. Les religieuses rebelles de Port-Royal en se heurtant à la toute-puissance de l'Église firent preuve d'un courage inouï et s'attirèrent les foudres de leur archevêque. Leurs *Relations de captivité* constituent le récit de leurs souffrances et de leur rébellion. Il s'agit d'une protestation de leurs consciences opprimées et de leur refus de céder aux ordres d'Hardouin de Péréfixe. Celui-ci, épaulé par la police de Louis XIV, mit en œuvre une série de mesures répressives allant crescendo.

Tout d'abord l'obéissance inconditionnelle est présentée comme un devoir. Toute bonne religieuse doit signer le formulaire, par obéissance, sans se poser de questions. La religieuse croit ce que croit l'Église et se soumet à l'autorité du pape. Comme cette stratégie échoua, l'archevêque de Paris passa à la vitesse supérieure. Il chercha à ébranler la capacité de jugement des religieuses captives, isolées et fragiles, qui avaient perdu leurs repères. Par l'intimidation et les menaces, il tenta de ruiner le sentiment de leur valeur, voulant briser leur volonté. L'archevêque infantilisa et humilia les religieuses soumises à ses humeurs et à son bon vouloir. Il leur présenta l'obéissance comme une délivrance. Certaines religieuses éprouvèrent des sentiments de culpabilité, sentiments aggravés par la privation de la communion. Par le chantage à la communion, Hardouin de Péréfixe tenta de maintenir les captives dans un état de dépendance infantile. Elles furent obligées de le solliciter sans cesse pour obtenir l'autorisation, refusée du reste, de communier. Le lecteur des *Relations de captivité* peut constater la véritable fascination qu'exerce l'autorité de l'archevêque sur les religieuses qui font office de geôlières (il s'agit des religieuses de l'ordre de la Visitation). Elles sont obéissantes et passives et leur docilité leur impose de réprimer la compassion qu'elles

éprouvent pour les sœurs de Port-Royal. Elles ne réagissent qu'aux injonctions de leurs supérieurs, font preuve d'un manque de discernement, d'un esprit borné. La plupart d'entre elles sont incultes, comme le constatent les religieuses de Port-Royal, et sont soumises à l'influence des jésuites.

## **Les *Relations de captivité* : survivre en prison**

Les *Relations de captivité* constituent le récit d'une survie en prison. Écrire cette expérience est certainement une sublimation par rapport à l'expérience vécue. En effet, l'écriture donne sens à la privation de liberté. En général, ces narrations s'inscrivent dans l'instantanéité. Les religieuses prirent des notes durant leur emprisonnement et la plupart d'entre elles rédigèrent rapidement leurs relations lors de leur délivrance. La prison demeure aux yeux des captives un lieu éminemment paradoxal. Lieu de souffrance, c'est aussi un lieu qui favorise l'accomplissement de la vocation religieuse : l'imitation de la Passion et l'ensevelissement avec le Christ, la prison étant un tombeau. Il s'agit alors d'une expérience positive qui permet d'aller au bout de soi-même. Ainsi, la prison a offert aux captives l'occasion de se dépasser elles-mêmes, de glorifier leur communauté persécutée. En élaborant leur récit individuel, elles participent en même temps à la construction d'une histoire collective, celle de Port-Royal. Leur écriture récuse un univers carcéral qui fonctionne selon les mécanismes de la violence, elles luttent pour ne pas se laisser déshumaniser par ce monde hostile. Les prisonnières combattent leur propre émoi, leurs doutes pour ne pas se laisser réduire par la force, avilir par les attaques subies, dénigrement, menaces, chantage à la communion. Elles affrontent leurs persécuteurs, des institutions dominatrices. Elles sont considérées comme des personnes dangereuses, des pestiférées, que les visitandines, leurs geôlières, évitent par peur de la contagion janséniste. La plupart des captives sont privées de toute intimité ; la nuit elles doivent partager leur chambre avec une religieuse chargée de les surveiller. Elles n'ont aucune liberté de déplacement, pas de compagnie. Leurs lettres sont ouvertes. Elles n'obtiennent aucune information alors que leurs adversaires multiplient les rumeurs malveillantes. La bonté feinte d'Hardouin de Péréfixe devient fureur brutale lorsque les religieuses résistent. Celles-ci ne doivent pas échapper à la puissance de l'Église, la prison le leur rappelle. C'est leur foi en Dieu qui sauve les captives, en dépit du doute qui mine la conscience des religieuses qui ont signé. La confiance en Dieu ne peut être ébranlée par la coercition de l'enfermement. L'amour de Dieu est le plus fort ; le monde intérieur des religieuses demeure libre, inaccessible aux persécuteurs. Dieu remplit le monde obscur de la prison. Sa présence est consolatrice.

## **Résister pour et grâce à Dieu**

La captivité, temps de l'ascèse, que marque la privation de la communion, symbolise l'enfouissement dans le désert. C'est aussi une période de purgation des âmes. En effet, l'immersion dans un monde hostile oblige l'esprit à se tourner vers l'essentiel : Dieu. Ce temps aride est donc un passage obligé pour entrer dans la gloire des élus (Michèle Bretz, *De Port-Royal au jansénisme à travers les Relations de captivité*, Paris, Classiques Garnier, coll. Univers Port-Royal n° 45, 2021, p. 127-128).

En prison, les religieuses vivent sous le regard de Dieu ; certaines se sont réjouies d'être enlevées afin de souffrir pour Dieu, d'adhérer à la Passion du Christ. La prison est un lieu où s'exerce l'expérience de la conversion. Les religieuses s'y purifient. Elles s'abandonnent entièrement à Dieu. S'agit-il du terrible Dieu de l'Ancien Testament, du

sombre Dieu janséniste qui culpabilise les croyants ? Bien au contraire, il s'agit d'un Dieu aimant. Les religieuses seront glorifiées, transfigurées par l'épreuve. La *Relation de captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly décrit le retour à Port-Royal des Champs dans l'allégresse. Pour l'abbesse, la mère de Ligny, Dieu est un ami, à qui elle se confie. En résistant, elle désire plaire à Dieu, s'abandonne à lui. Elle fait confiance à Dieu, qui l'éclaire, la fortifie. Abandonnée des hommes, il lui reste l'essentiel. Dans sa prison, la sœur Christine Briquet espère que Dieu lui parlera au cœur car il est toujours présent, même dans la solitude la plus absolue. Dieu lui a fait la grâce de souffrir pour la vérité. Signer c'est céder à des intérêts temporels. La religieuse déclare s'attacher davantage à Dieu, car la prison renforce le lien avec le Christ. En désobéissant à l'Église, elle affirme accomplir la volonté de Dieu.

Aux yeux de la sœur Eustoquie de Brégy, l'affaire du formulaire est l'affaire de Dieu. C'est une guerrière de Dieu qui se soumet à sa volonté. Il faut préférer Dieu à tout. Elle a soif d'absolu, refuse les concessions. Pour la prieure, la sœur Le Conte, Dieu voit le cœur des prisonnières. Il leur accorde sa grâce, leur permet de supporter la captivité. La sœur Dupré prend Dieu à témoin. Il est le destinataire secret de ses larmes et de ses gémissements. Elle se tient debout face à Dieu seul. Elle lui demande sa grâce. Elle signe le formulaire car Dieu s'est retiré d'elle, elle est aveuglée. C'est la punition de son orgueil. Elle prie Dieu de l'éclairer et reconnaît sa faute. Elle se considère comme la servante de Dieu. En effet, de retour à Port-Royal des Champs, elle souhaite le servir le restant de ses jours. La sœur Thomas du Fossé déclare avoir signé car Dieu l'a abandonnée. Elle fut victime de son manque d'humilité qui l'a aveuglée. Enfin, Dieu a eu pitié d'elle et lui a ouvert les yeux. Elle reconnaît que par sa signature, elle l'a offensé. La sœur Candide Le Cerf espère obtenir le pardon de Dieu. En effet, elle l'a blessé en signant le formulaire. Désormais elle ne cherche que le royaume de Dieu et sa justice. Elle prend modèle sur le Christ, victime d'un procès injuste. Dans sa solitude, Dieu lui suffit. Confiante en Dieu, elle ne cesse de prier, lui demandant sa pitié. Dieu lui accorde sa grâce gratuitement.

Au début de sa captivité la sœur Marie-Charlotte Arnauld d'Andilly s'offre à Dieu. La captivité renforce sa vocation, la prison étant une épreuve initiatique, l'heure de vérité. L'isolement est purificateur. Dans un premier temps, elle ne pense qu'à Dieu qui lui tient lieu de tout. La prison est une occasion d'humiliation ; la religieuse y éprouve la joie de l'anéantissement et y admire la toute puissance de Dieu. Tout orgueil disparaît. Marie-Charlotte découvre que sa vie d'avant n'a été qu'orgueil et hypocrisie. Elle signe le formulaire. Sa chute a été provoquée par trop de complaisance vis-à-vis d'elle-même car elle s'est trop regardée et a trop demandé sa délivrance. Sa signature l'a humiliée. Elle porte le poids de sa chute devant Dieu et les hommes. La relation de sa sœur, Marie-Angélique Arnauld d'Andilly, est encore plus dramatique. Elle y met à nu sa poignante douleur. Sa souffrance contraste avec la sérénité de sa tante, la mère Agnès Arnauld. En effet, Marie-Angélique est la plus ébranlée des captives. Elle verse des torrents de larmes et doute même de l'existence de Dieu. Elle ne parvient plus à prier et réclame seulement la pitié de Dieu. La raison de sa signature : elle n'a pas mis toute son espérance en Dieu. Sa faiblesse l'a entraînée, car elle n'a pas supporté la captivité. Ce n'est pas le cas de la mère Anne-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange dans le monde. Sa captivité est une longue attente tendue vers l'accueil de Dieu. La religieuse place toute sa confiance en Dieu, son unique interlocuteur. C'est pourquoi la mère Anne-Eugénie accepte ce grand sacrifice qu'est son emprisonnement. Il s'agit d'un don total de soi, d'une seconde profession. Elle vit dans une paix profonde et trouve sa consolation dans la méditation des psaumes. Lors de son départ, sous un soleil

de plomb, elle attend le carrosse de la délivrance, son manteau de chœur sur le bras. La mère s'identifie à la veuve de Sarepta qui avait accueilli le prophète Élie. Elle imite cette veuve, une pauvre en Dieu, qui avait le cœur brisé. Humble et douce, la religieuse délivrée est en mesure d'accueillir un Dieu consolateur. La même sérénité nimbe la brève *Relation de captivité* de la sœur Chouy de Pensières qui présente de nombreuses similitudes avec celle de la sœur Briquet et ce, en dépit d'une différence d'âge significative entre les deux religieuses. La sœur Chouy est une femme forte que le doute n'effleure jamais. Elle fait face à ses adversaires avec fermeté et ses réponses traduisent un puissant sentiment d'indignation, même si la sœur parvient à dominer sa colère. Elle défend la cause de Dieu en guerrière qui refuse de se laisser entraîner sur le terrain miné des polémiques. Elle s'identifie aux martyrs de l'Église primitive.

Ainsi, la prison est pour les captives un lieu initiatique, une purgation. En même temps l'épreuve les révèle à elles-mêmes. Leurs fragilités sont pardonnées par un Dieu miséricordieux, leur résistance ou leur repentance, pour celles qui avaient signé le formulaire, est l'occasion d'un approfondissement de leur vie spirituelle. Fragiles, elles parviennent à reconstituer leur communauté, avec qui elles se sentaient unies en prison, dès leur retour dans la joie à Port-Royal des Champs. Dans l'isolement et le silence car on leur avait interdit de chanter l'office, elles prennent la plume pour clamer la justesse de leur combat et en faire le récit.

L'amour de la vérité l'a emporté sur la puissance et la violence de leurs ennemis. Leurs *Relations de captivité* content leur histoire, un cheminement spirituel individuel qui devient l'épopée d'une communauté de guerrières de Dieu qui ont défendu leurs droits jusqu'à la fin, c'est à dire jusqu'à la dispersion et la destruction de Port-Royal des Champs.

## REMERCIEMENTS

Je remercie tout particulièrement :

- Monsieur Bernard Gazier, président de la Société de Port-Royal,
- la Société de Port-Royal,
- Madame le Professeur Marie-José Michel,
- Monsieur le Professeur Gilbert Schrenck,
- Madame Martine Munier,
- Madame Valérie Mürger et Monsieur Fabien Vandermarck, conservateurs de la bibliothèque de Port-Royal.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES DES OUVRAGES CITÉS

- Constitutions de Port-Royal du Saint-Sacrement*, Paris, chez Guillaume Desprez, 1721.
- Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*, éd. Véronique Alémany et Jean Lesaulnier, Paris, Nolin, 2004.
- Dictionnaire de Port-Royal*, dir. Jean Lesaulnier et Antony McKenna, Paris, Honoré Champion, 2004.
- Divers Actes, Lettres et Relations des religieuses de Port-Royal*, dits *Divers Actes de P.-R.*, s. l., s. n., 1724.
- Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal écrite par elles-mêmes, 1664*, à Ville Franche, aux dépens de la Société, 1753.
- Histoire des Persécutions*, s. l., s. n., 1754, exemplaire de la bibliothèque de Port-Royal, Fonds Le Paige, P.-R. 1442.
- Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la Révérende Mère Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld, réformatrice de ce monastère*, dits *Mémoires d'Utrecht*, Utrecht, 1742-1744.
- Nécrologe de l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs*, à Amsterdam, chez Nicolas Potgieter, 1723.
- Recueil de Plusieurs Pièces pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, dit *Recueil d'Utrecht*, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1740.
- Relation concernant les Lettres que les Religieuses de Port-Royal ont écrites pendant les dix mois qu'elles furent renfermées sous l'autorité de la mère Eugénie*, s. l., s. n.
- Relation de Port-Royal*, s. l., s. n.
- Relations sur la vie de la révérende mère Marie des Anges morte en 1658 abbesse de Port-Royal et sur la conduite qu'elle a gardée dans la Réforme de Maubuisson, étant abbesse de ce Monastère*, s. l., s. n., 1737.
- Vies intéressantes et édifiantes des Religieuses de Port-Royal*, éd. Pierre Leclerc, 2 vol., 4 tomes, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1750-1751.
- ARNAULD, mère Agnès, *Lettres de la Mère Agnès Arnauld, Abbesse de Port-Royal*, éd. Prosper Faugère [et Rachel Gillet], 2 vol., Paris, Benjamin Duprat, 1858.
- ARNAULD, mère Angélique, *Lettres*, éd. Librissimo-Phénix, 2003.
- ARNAULD, Antoine, *Œuvres complètes*, 42 vol., éd. Paris-Lausanne, 1775-1783.
- ARNAULD, Henri, *Apologie pour les religieuses de Port-Royal...*, s. l., 1665.
- ARNAULD D'ANDILLY, Angélique de Saint-Jean, *Relation de captivité*, éd. abbé Louis Cognet, Paris, Gallimard, 1954.
- BARCOS, Martin de, *Correspondance*, éd. Lucien Goldmann, Paris, P.U.F., 1956.
- BESOIGNE, Jérôme, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, 6 vol. in-12, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1752, rééd. fac-similé, Slatkine reprints, Genève, 1970.
- BESOIGNE, Jérôme, *Vies des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal*, 2 vol., Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1756.
- BRETZ, Michèle, *De Port-Royal au jansénisme à travers les Relations de captivité*, Paris, Classiques Garnier, coll. Univers Port-Royal n° 45, 2021.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CHAMILLARD, Gaston, *Réponse aux raisons que les religieuses de Port-Royal proposent contre la signature du formulaire, avec leurs maximes et leur esprit*, Paris, F. Muguet, 1665.
- CLÉMENCET, dom Charles, *Histoire générale de Port-Royal*, 10 vol., Amsterdam, chez Jean Vanduren, 1755-1757.
- DELASSAULT, Geneviève, *Choix de lettres inédites de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy (1650-1683)*, Paris, Nizet, 1959.
- DUPRÉ, sœur Gertrude, *Relation de la captivité de la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude*, s. l., s. n., 1718.
- FONTAINE, Nicolas, *Mémoires ou histoire des Solitaires de Port-Royal*, éd. critique Pascale Thouvenin, Paris, Honoré Champion, 2001.
- GAZIER, Augustin, *Jeanne de Chantal et Angélique Arnauld, d'après leur correspondance*, Paris, Honoré Champion, 1915.
- GAZIER, Augustin, *Histoire générale du mouvement janséniste depuis ses origines jusqu'à nos jours*, 2 vol., Paris, Honoré Champion, 1922-1923.
- LANCELOT, Claude, *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, éd. Denis Donetzkoff, Paris, Nolin, coll. Univers Port-Royal, 2003.
- LE MAISTRE DE SACY, Isaac-Louis, *La Bible*, éd. Philippe Sellier, Paris, Robert Laffond, coll. Bouquins, 1990.
- MICHEL, Marie-José, *Jansénisme et Paris 1640-1730*, Paris, Klincksieck, 2000.
- NICOLE, Pierre, *Les Imaginaires*, Liège, Adolphe Beyers, 1692.
- ORCIBAL, Jean, *Port-Royal entre le miracle et l'obéissance, Flavie Passart et Angélique de Saint-Jean d'Andilly*, Paris, Desclée de Brouwer, 1957.
- PASCAL, Blaise, *Œuvres complètes, Œuvres diverses (1657-1662)*, éd. Jean Mesnard, t. III et t. IV, Paris, Desclée de Brouwer, Bibliothèque européenne, 1992.
- PASCAL, Blaise, *Pensées*, éd. Philippe Sellier, Paris, Le Livre de Poche classique, 2000.
- RACINE, Jean, *Œuvres Complètes, t. II, Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, éd. Raymond Picard, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1966.
- RAPIN, père René, *Histoire du jansénisme*, éd. revue et publiée par l'abbé Domenech, Paris, Gaume Frères et J. Duprey, 1861.
- RAPIN, père René, *Mémoires sur l'Église et la société, la cour, la ville et le jansénisme 1644-1669*, éd. Léon Aubineau, 3 vol., Paris, Gaume Frères et J. Duprey, 1865.
- SAINTE-BEUVE, Augustin de, *Port-Royal*, 3 vol., Paris, Gallimard, La Pléiade, 1952-1955.
- SÉVIGNÉ, Madame de, *Correspondance*, éd. Roger Duchêne, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1972.
- THOMAS DU FOSSÉ, Pierre, *Mémoires pour servir l'histoire de Port-Royal*, Rouen, F. Bouquet, 1876-1879.
- VUILLART Germain, *Lettres à M. Louis de Préfontaine (1694-1700)*, éd. Ruth Clark, Genève-Lille, Droz, 1951.

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

## VOLUME 1

### INTRODUCTION GÉNÉRALE

<b>À LA RECHERCHE DES <i>RELATIONS DE CAPTIVITÉ</i> : MÉTHODE ET SOURCES</b>	<b>3</b>
Méthode : présenter l'originalité des <i>Relations de captivité</i> , sources du mythe de Port-Royal	3
Le corpus des <i>Relations de captivité</i>	3
Datation des <i>Relations de captivité</i>	4
L'originalité des <i>Relations de captivité</i>	5
La biographie des captives : de nouveaux éclairages	6
<b>Les sources</b>	<b>7</b>
L'extraordinaire sauvetage des écrits des religieuses	7
Les sources manuscrites	9
Le manuscrit P.-R. 21, le plus exhaustif	9
Le manuscrit P.-R. 91	9
Le manuscrit P.-R. 33	9
Le manuscrit P.-R. 67	9
Le manuscrit P.-R. 38	10
Le manuscrit P.-R. 62	10
Les sources imprimées	10
La première période : 1711-1724	10
La seconde période : 1724-1753	10
La troisième période : à partir de 1753	11
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES <i>RELATIONS DE CAPTIVITÉ</i></b>	<b>13</b>
Principes d'édition	13
Le corpus : l'ordre des <i>Relations de captivité</i>	13
Le dossier des <i>Relations de captivité</i>	16
La diffusion des manuscrits des <i>Relations de captivité</i>	17
<i>Les Relations de captivité</i> : les récits sulfureux d'une rébellion	18
Une lutte féminine à contre-courant : des religieuses singulières	19
La réponse de l'Église : la prison	20
Les <i>Relations de captivité</i> : survivre en prison	21
Résister pour et grâce à Dieu	21
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>24</b>
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES DES OUVRAGES CITÉS</b>	<b>25</b>
<b>SOMMAIRE GÉNÉRAL</b>	<b>27</b>

## VOLUME 2

### LES FEMMES DANS LE SILLAGE DE LA MÈRE AGNÈS ARNAULD

<b>LA RELATION DE CAPTIVITÉ DE LA MÈRE AGNÈS ARNAULD</b>	3
L'édition de la <i>Relation de captivité</i> de la mère Agnès Arnauld	3
La <i>Relation de captivité</i> de la mère Agnès Arnauld : humanisme et spiritualité, la maîtrise de la souffrance	3
<i>Relation de la captivité de la mère Catherine-Agnès de Saint-Paul Arnauld</i>	7
Dossier complémentaire	20
<i>Relation de la mère Agnès de Saint-Paul Arnauld qui se regarde coupable de la signature de notre sœur Angélique-Thérèse de ne l'avoir pas empêchée de signer le formulaire</i>	20
<i>Relation qui regarde la manière dont était traitée la mère Agnès et ma sœur Angélique-Thérèse dans leur captivité à Sainte-Marie, faubourg Saint-Jacques</i>	23
Dossier du transfert des religieuses rebelles de Port-Royal de Paris à Port-Royal des Champs	29
<b>LA RELATION DE CAPTIVITÉ DE LA SŒUR MARIE-ANGÉLIQUE DE SAINTE-THÉRÈSE ARNAULD D'ANDILLY</b>	33
L'édition de la <i>Relation de captivité</i> de la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse	33
La <i>Relation de captivité</i> de Marie-Angélique de Sainte-Thérèse : le récit d'une descente aux enfers	36
Sa <i>Relation de captivité</i> : un témoignage précieux	38
La mère Agnès, la tendre héroïne de la <i>Relation de captivité</i> de Marie-Angélique de Sainte-Thérèse : le portrait d'une sainte	40
<i>Relation de la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, sur l'enlèvement et la captivité de la mère Catherine-Agnès de Saint-Paul Arnauld sa tante, avec laquelle elle fut mise au monastère de Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques à Paris</i>	43
Dossier complémentaire	110
Rétractation de la mère Marie-Angélique de Sainte-Thérèse	110
Le dossier de la signature de la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse	112
<b>LA RELATION DE CAPTIVITÉ DE LA SŒUR MARIE-CHARLOTTE DE SAINTE-CLAIRE ARNAULD D'ANDILLY</b>	116
L'édition de la <i>Relation de captivité</i> de la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire	116
La <i>Relation de captivité</i> de Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly : le douloureux portrait d'une religieuse méconnue	117
<i>Relation de la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly religieuse de Port-Royal</i>	121
Dossier complémentaire	170
<i>Relation de ce que l'on a su des filles de Saint-Thomas touchant ma sœur Marie-Charlotte de Sainte- Claire</i>	170
<i>Rétractation de ma sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire du 10 mars 1665</i>	172

## SOMMAIRE GÉNÉRAL

<b>LA RELATION DE CAPTIVITÉ DE LA MÈRE ANNE-EUGÉNIE DE BOULOGNE, MADAME DE SAINT-ANGE</b>	175
L'édition de la <i>Relation de captivité</i> d'Anne-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange	175
Une relation sereine, d'une élégance aristocratique	175
<i>Relation de la captivité de ma sœur Anne-Eugénie en forme de lettre à ma sœur Angélique de Saint-Jean</i>	180
TABLE DES MATIÈRES	200

## VOLUME 3

### LES FEMMES DE LA RÉBELLION

<b>LA RELATION DE CAPTIVITÉ DE LA MÈRE MADELEINE DE SAINTE-AGNÈS DE LIGNY, ABBESSE DE PORT-ROYAL</b>	3
L'édition de la <i>Relation de captivité</i> de Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, abbesse de Port-Royal	3
La <i>Relation de captivité</i> de la mère Agnès de Ligny : l'indomptable résistance d'une abbesse consciente de ses responsabilités	4
<i>Relation de la captivité de la mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, abbesse de Port-Royal, exilée :</i>	
1. <i>aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques</i>	
2. <i>aux Filles de Sainte-Marie de Meaux, dont son frère était évêque</i>	9
Dossier complémentaire : l'histoire d'une vocation	45
<b>LA RELATION DE CAPTIVITÉ DE LA MÈRE CHOUY DE PENSIÈRES</b>	47
L'édition de la <i>Relation de captivité</i> de la mère Chouy de Pensières	47
La <i>Relation de captivité</i> de la sœur Chouy de Pensières : l'expression naïve d'une révolte	47
<i>Relation de ma sœur Agnès de la mère de Dieu de Chouy de Pensières et de ma sœur Françoise de la Croix de Villume de Barmonté</i>	51
Dossier complémentaire	61
<i>Lettre de mes sœurs Agnès de la mère de Dieu et de la sœur Françoise de La Croix de Villume de Barmonté et exilées au monastère de la Crèche, à la fin mai 1665</i>	61
<b>LA RELATION DE CAPTIVITÉ DE LA SŒUR CHRISTINE BRIQUET</b>	63
L'édition de la <i>Relation de captivité</i> de la sœur Christine Briquet	63
Une <i>Relation de captivité</i> pétillante et percutante : Christine Briquet, la guerrière de Dieu	63

## SOMMAIRE GÉNÉRAL

<i>Relation de la captivité de la mère Madeleine de Sainte-Christine</i>	72
Dossier complémentaire	118
<i>Procès-verbal de l'enlèvement de la sœur Briquet</i>	118
<b>LA RELATION DE CAPTIVITÉ DE LA SŒUR EUSTOQUIE DE FLESSELLES DE BRÉGY</b>	122
L'édition de la <i>Relation de captivité</i> de la sœur Eustoquie de Flesselles de Brégy	122
La <i>Relation de captivité</i> de la sœur de Brégy : talent et ardeur, une écriture du défi	123
<i>Relation de la captivité de la sœur Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de Flesselles de Brégy, religieuse de Port-Royal des Champs, écrite par elle-même</i>	128
Dossier complémentaire	165
<i>Procès-verbal de l'enlèvement de trois religieuses, savoir : Sœurs Françoise-Claire, Madeleine-Melthide et Anne-Marie de Sainte-Eustoquie</i>	165
<b>LA RELATION DE CAPTIVITÉ DE LA SŒUR MARIE-DOROTHÉE DE L'INCARNATION LE CONTE</b>	171
L'édition de la <i>Relation de captivité</i> de la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte	171
La <i>Relation de captivité</i> de Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte : les affres de la signature	172
<i>Relation de la captivité de la révérende mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal de Paris, exilée le 26 août 1664 à la Visitation de la rue Montorgueil</i>	176
Dossier complémentaire	249
La réponse du Grand Arnauld	249
Lettres de captivité	250
Première lettre	250
Seconde lettre	251
Dernière lettre qui évoque la signature de la sœur Gertrude Dupré	252
Lettre de Le Maistre de Sacy	253
TABLE DES MATIÈRES	256

## VOLUME 4

### LES FEMMES DU DOUTE

<b>LA RELATION DE CAPTIVITÉ DE LA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-CANDIDE LE CERF</b>	3
L'édition de la <i>Relation de captivité</i> de la sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf : un édition complète, pour la première fois	3
La <i>Relation de captivité</i> de la sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf : de la signature à l'entrée progressive en résistance	4

## SOMMAIRE GÉNÉRAL

<i>Relation de ma sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf contenant les choses principales qui se sont passées depuis son enlèvement de Port-Royal de Paris</i>	7
Dossier complémentaire	106
<i>Rétractation de la sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf</i>	106
<b>LA RELATION DE CAPTIVITÉ DE LA SŒUR MARGUERITE DE SAINTE-GERTRUDE DUPRÉ</b>	109
L'édition de la <i>relation de captivité</i> de la sœur Gertrude Dupré : le récit d'un repentir	109
La <i>Relation de captivité</i> de la sœur Dupré : une confession augustinienne, chute et rédemption	110
<i>Relation de la captivité de la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude, religieuse de Port-Royal et la rétractation qu'elle a faite de ses deux signatures</i>	113
<b>LA RELATION DE CAPTIVITÉ DE LA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-MELTHIDE THOMAS DU FOSSÉ</b>	184
L'édition de la <i>Relation de captivité</i> de la sœur Madeleine de Sainte-Melthide Thomas du Fossé	184
La <i>Relation de captivité</i> de la sœur Thomas du Fossé : une rédaction tardive, doutes et revirements	185
Relation de ce qui est arrivé à la sœur Magdeleine Melthide Thomas du Fossé, depuis l'enlèvement des mères de Port-Royal, fait au mois d'août 1664. Jusqu'au temps qu'elle retourna à Port-Royal de Paris, après en avoir été elle-même ôtée	186
Dossier complémentaire	208
Extrait des <i>Mémoires</i> de Pierre Thomas du Fossé	208
Pierre Thomas du Fossé écrit le récit très émouvant de la mort de sa sœur	211
Procès-verbal de la rétractation de ma sœur Madeleine Melthide	212
Texte de la rétractation définitive de la sœur Melthide, après son retour à Port-Royal des Champs	214
TABLE DES MATIÈRES	216